

MANDAT pour effectuer les formalités d'immatriculation

Je soussigné

demeurant.....

donne mandat à

demeurant

pour effectuer en mes lieu et place et pour mon compte les formalités d'immatriculation du véhicule

de marque : précédemment immatriculé :

Fait à le

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION MANUSCRITE "BON POUR POUVOIR"

Je soussigné (mandataire)

représentant

accepte par la présente le rôle de mandataire, d'ordre et pour compte du signataire précédent, pour exécuter, en ses lieu et place, les formalités d'immatriculation.

Le mandataire sus-indiqué fera toute déclaration, rédigera et signera toute formule, fera toutes réquisitions, versera toute somme et fera généralement le nécessaire.

>

Fait à le

CACHET (pour les entreprises) ET SIGNATURE

Rappel de l'article 441-5 du Code Pénal : « Le fait de procurer frauduleusement à autrui un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende. Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise :

1° Soit par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions ;

2° Soit de manière habituelle ;

3° Soit dans le dessein de faciliter la commission d'un crime ou de procurer l'impunité à son auteur.

Rappel de l'article 441-6 du Code Pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indû. »